



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
YVAN RICORDEAU, SECRETAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°38
27 juillet 2017

VENEZUELA :

la répression s'abat sur des syndicalistes

Depuis près de quatre mois, la population vénézuélienne, exaspérée par la gravité de la crise économique, humanitaire et politique que traverse le pays sans qu'aucune perspective de sortie n'apparaisse, manifeste pour qu'une solution démocratique soit mise en place. Jusqu'à aujourd'hui, l'intransigeance du gouvernement n'a fait qu'aggraver la situation et la brutalité de la répression a provoqué plus de 100 morts et l'arrestation arbitraire de centaines de personnes.

Une grève générale de 48 heures a débuté hier pour obtenir la suspension de la convocation de l'Assemblée Constituante que le gouvernement vénézuélien organise le 30 juillet, contre laquelle plus de 7 millions de citoyens ont exprimé leur opposition. En effet, cette convocation ne respecte pas la constitution actuelle et ne présente pas de garanties démocratiques. Pour les Vénézuéliens, elle constitue une manœuvre du gouvernement pour conserver le pouvoir alors qu'il a été très largement battu lors des législatives de fin 2015.

Mettant ses menaces à exécution, et constatant que la grève est très largement suivie dans le secteur des transports, la police vénézuélienne essaye d'arrêter le président de la fédération des transports et vice-président de la centrale ASI Venezuela, Erick Zulieta, et a arrêté le président du syndicat des transports ASI de l'Etat de Lara (ouest du Venezuela), Hugo Cuicas. Tout ceci sans mandat judiciaire.

Laurent Berger a écrit à l'Ambassadeur du Venezuela en France pour demander la libération immédiate d'Hugo Cuicas et l'arrêt des poursuites pour activités syndicales ainsi que le respect du droit de grève.

La CFDT demande aussi la suspension de la convocation de l'Assemblée constituante pour ouvrir enfin un véritable dialogue démocratique, comme le fait la centrale ASI, organisation que nous soutenons dans le cadre de la coopération syndicale internationale.

Enfin, la CFDT rappelle les demandes qu'elle a formulées depuis déjà près de trois mois :

- l'ouverture d'un canal humanitaire pour soulager les souffrances de la population,
- la protection du droit à manifester et les poursuites contre les auteurs de violences,
- la libération des personnes injustement poursuivies.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante